



Trail Nocturne de Noël

Bonningues les Calais Athlétisme

Article 1 : Organisateurs

Le trail de Noël est une course nature organisée par le B.L.C.A (Bonningues les Calais Athlétisme). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment, par mail à l'adresse blcathle62@gmail.com ou par téléphone (06.87.69.60.67).

Article 2 : Date, horaires et circuits

La course aura lieu le samedi 12 décembre 2026 à Bonningues-les-Calais .

Le retrait des dossards se fera sur place de 16h00 à 17h15 à l'espace futurum de Bonningues les Calais. Prenez vos précaution pour accéder et vous garer à proximité du site, au vu du nombre de personnes attendues sur l'ensemble des festivités.

	Année	distance	tarif	Horaire
Course des lutins	2017 à 2016 poussin	1.5 kms	2 euros	17h15
Course des Elfes	2015 à 2012 Benj/min	2.6 kms		17h15
Course des caribou	2011 et avant	8 kms	8 euros	18h15
Course des Rennes	2009 et avant	16 kms	16 euros	18h00
Marche nordique	2011 et avant	8 kms	5 euros	18h00

. Le départ sera donné au niveau du stade de football. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Les coureurs devront être équipés obligatoirement d'une lampe frontale et éventuellement d'un bonnet de Noël

Article 3 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières.

Article 4 : Classement et récompenses

- Les 3 premiers hommes et femmes seniors, vétérans et jeunes sur les courses des caribous et rennes et les 3 premiers garçons et filles de chaque catégorie pour les courses des lutins et des elfes seront récompensés.
- Une boisson chaude et une collation seront offertes à chaque participant.

Article 5 : Assurance

Le BLCA a souscrit une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif

Article 7: Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 8 : Annulation, intempéries

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Une assurance est proposée lors des inscriptions de ce fait aucun remboursement ne sera pris en charge par l'organisateur, il est de la responsabilité de chacun de la souscrire en connaissance de cause. En cas d'annulation par l'organisateur, nous procéderons au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 9: Inscription

Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site de **adeorun**, elles seront majorées de 3 euros le jour de la course et possible sur internet jusqu'à

H -15min pour les courses jeunes et H -30min pour les courses adultes.